

4 novembre 2015; 13:08

Original: français/anglais

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE PROGRAMME ABNJ/GEF

Lors de sa réunion en novembre 2012 à Agadir, la Commission a donné son accord au Secrétariat de faire le nécessaire pour faire partie des partenaires du programme ABNJ/GEF. À cet effet, le Secrétariat avait rédigé une lettre (voir copie jointe à l'**Annexe 1**) qui a été adressée à la FAO et à GEF pour notifier que l'ICCAT adhère au programme sous réserve d'en tirer des avantages en matière d'activités prévues.

Depuis la mise en place de ce programme, le Secrétariat a participé activement à toutes les réunions techniques et administratives. Il a contribué efficacement aux travaux du Comité directeur et à la discussion des divers plans de travail. En février 2014 et à l'occasion de la première réunion du Comité directeur de ABNJ/GEF, le Secrétariat avait soumis une demande d'assistance financière pour l'exécution de la deuxième partie du travail sur le eBCD dans le cadre du thème sur le MCS. Toute une documentation avait été préparée pour étayer la demande en insistant sur le fait que le système eBCD devait être bénéfique pour toutes les ORGP thonières et plusieurs Parties en développement pourraient l'utiliser. Dans un premier stade, la demande de l'ICCAT a été acceptée avec beaucoup d'enthousiasme et il a été estimé qu'une enveloppe de 600.000 USD devrait être affectée à cette activité. Le Secrétariat avait travaillé avec l'équipe de coordination du programme ABNJ/GEF pour préparer toute la documentation exigée par les procédures de la FAO. Tout semblait aller dans le bon sens jusqu'à la fin de l'année 2014 où le Secrétariat a été informé que sa demande avait été rejetée. Devant cette situation et vu l'exigence de la Commission pour faire avancer les travaux de l'eBCD, le Secrétariat était dans l'obligation de procéder à l'exécution de la deuxième partie avec les propres fonds de l'ICCAT. Malgré les explications fournies par le Secrétariat, la FAO a jugé que sa demande ne se conformait pas aux procédures en vigueur, chose qui n'a jamais été mentionnée auparavant.

À partir de ce moment, le Secrétariat ne voyait pas l'intérêt de continuer à faire partie de ce programme et s'est limité à une coopération normale qui pourrait être entretenue sans engagement spécifique. Il a été sollicité pour une collaboration sur des thèmes scientifiques, d'application et de formation mais dans des dimensions très réduites.

Il est constaté que dès le début, l'ICCAT n'est pas prise en considération dans le programme établi par le ABNJ/GEF. Toutes les activités ont été affectées aux autres ORGP thonières et aux ONG et l'ICCAT n'a aucune responsabilité sur aucun thème. Le Secrétariat est souvent sollicité comme source d'information pour les consultants recrutés dans le cadre de ce programme ou pour la participation de ses cadres ou des cadres des CPC à des ateliers de formation.

Au stade actuel de l'exécution du programme toutes les activités ont été réparties entre les différents partenaires et qu'on ne voit pas comment l'ICCAT pourrait être concernée sinon comme source d'information. Ce rôle pourrait être joué sans être partie prenante.

Devant cette situation et comme cela est stipulé dans la lettre adressée à la FAO et au GEF au début de 2013, l'ICCAT ne joue plus un rôle prépondérant dans ce programme et il conviendrait peut-être de reconsidérer la position de l'ICCAT.

En 2015, le fonds GEF/ABNJ a financé la participation d'un membre du personnel du Secrétariat à la deuxième réunion de son Comité directeur et les frais de voyage d'un membre du personnel du Secrétariat en vue de participer, en qualité d'observateur, à un cours de formation de la CTOI sur l'inspection au port (veuillez consulter l'Annexe 1 du STF-201 pour obtenir davantage d'informations).

4 novembre 2015; 13:08

Des rapports sur l'état d'avancement des diverses activités ont été présentés à la deuxième réunion du Comité directeur. L'ICCAT n'avait pris part à aucune de ses activités. Toutefois, la présentation de la CTOI pourrait présenter un intérêt pour l'ICCAT en ce qui concerne leur nouveau système électronique sur les mesures du ressort de l'État du port (ePSM), qui a été achevé et qui se trouve actuellement dans une phase de mise à l'essai, ainsi que les résultats obtenus à ce jour par le système de suivi électronique testé au Ghana. Même s'il n'est pas escompté que ce système puisse complètement remplacer les programmes d'observateurs humains, il constitue un outil complémentaire utile et pourrait être particulièrement intéressant à bord de navires plus petits lorsque des questions de sécurité et d'espace empêchent d'embarquer des observateurs.

Lors de la réunion susmentionnée du Comité directeur, il a été convenu que le GEF/ABNJ pourrait financer les activités suivantes auxquelles l'ICCAT prend part :

Résultat 1.1.4 : MSE - Développement

Appui à la science - dialogues sur la gestion (montant exact à déterminer. Le budget total de la MSE s'élève à 900.000 \$, mais inclut un atelier IATTC et la préparation de matériel). Ceci inclurait également la réunion des ORGP thonières, chapeautée par l'ICCAT, sur la MSE (coût estimé: environ 100.000 \$).

Résultat 1.1.5

Réunion des ORGP thonières, chapeautée par l'ICCAT, sur les évaluations des écosystèmes intégrés (budget de 150.000 \$).

Résultat 1.1.2

Activités relatives à la formation sur l'inspection au port (et probablement d'autres activités en appui à l'application) - montant exact à déterminer, en fonction de la disponibilité des fonds et des demandes de l'ICCAT.

